



PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires

Arrêté n° 2011-646

complétant la composition du comité de pilotage local du site Natura 2000 n°53 « Prairies de la Vallée de l'Aisne »

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier des Palmes Académiques

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu les articles L 414-1 à L 414-7, R 414-8 à R 414-8-2 du Code de l'Environnement;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret modifié 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration;

Vu le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et des départements ;

Vu le décret du 13 janvier 2011 nommant M. Pierre N'Gahane en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-560 du 10 octobre 2011 donnant délégation de signature à M. Jean-François de Manheulle, secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-68 du 6 octobre 2011 portant constitution du comité de pilotage;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires,

Arrête :

Article 1 : La composition du comité de pilotage local du site Natura 2000 n°53 « Prairies de la Vallée de l'Aisne » est complétée comme suit :

Pour les organismes socio-professionnels et associations :

- M le Président de l'Association Nature et Avenir ou son représentant

Article 2 : Les autres termes de l'arrêté restent inchangés.

Article 3 : le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État et notifié à chaque membre du comité de pilotage.

Charleville-Mézières, le 10 NOV. 2011

Le Préfet

Pierre N'GAMANE

